

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

États financiers

Pour l'exercice clos le 28 février 2025



Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

États financiers

Pour l'exercice clos le 28 février 2025

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers	
États de la situation financière	3
États du résultat global	4
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	5
Tableaux des flux de trésorerie	6
Inventaire du portefeuille	7 – 11
Notes annexes	12 – 25



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts et au fiduciaire du Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital (le « Fonds »)

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 28 février 2025 et au 29 février 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière au 28 février 2025 et au 29 février 2024;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2500, Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863-1133, Téléc. : +1 416 365-8215, Téléc. courriel : ca_toronto_18_york_fax@pwc.com,
www.pwc.com/ca

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles



puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 26 mai 2025

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

États de la situation financière

Au 28 février 2025 et au 29 février 2024

ACTIF	2025	2024
Actifs courants		
Placements détenus cédés en garantie, à la juste valeur	944 520 710 \$	544 831 445 \$
Intérêts courus à recevoir	8 652 687	4 930 757
Trésorerie	11 267 799	799 900
Souscriptions à recevoir	2 372 573	649 950
Montant à recevoir pour la vente de placements	17 469 548	23 841 178
Remboursement de charges à recevoir	41 766	41 766
Charges payées d'avance	28 221	47 355
Gain latent sur les contrats à terme de gré à gré	3 263	–
	<u>984 356 567</u>	<u>575 142 351</u>
PASSIF		
Passifs courants		
Marge à payer	37 129 151	58 836 429
Montant à payer aux courtiers	1 717 244	34
Placements vendus à découvert, à la juste valeur	581 452 244	343 699 191
Charges à payer	696 842	871 031
Rachats à payer	843 622	126 136
Montant à payer pour les placements achetés	23 262 211	22 501 789
Intérêts à payer sur les placements vendus à découvert	5 009 788	3 020 552
Distributions à payer	152 429	84 062
Perte latente sur les swaps sur défaillance	3 546 891	371 121
	<u>653 810 422</u>	<u>429 510 345</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>330 546 145 \$</u>	<u>145 632 006 \$</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série		
Série A	19 050 583 \$	10 345 296 \$
Série TA	2 755 878	1 011 145
Série A-USD	457 490	–
Série F	257 040 122	115 274 546
Série TF	42 790 998	19 001 019
Série F-USD	8 451 074	–
	<u>330 546 145 \$</u>	<u>145 632 006 \$</u>
Nombre de parts rachetables en circulation (note 3)		
Série A	1 854 066	998 717
Série TA	267 439	97 590
Série A-USD	31 695	–
Série F	24 183 100	10 776 520
Série TF	4 116 565	1 822 382
Série F-USD	580 094	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Série A	10,28 \$	10,36 \$
Série TA	10,30	10,36
Série A-USD	14,43	–
Série F	10,63	10,70
Série TF	10,39	10,43
Série F-USD	14,57	–

Approuvé par le conseil d'administration du gestionnaire YTM Capital Asset Management Ltd.

« Daniel Child » (signé) Administrateur

« Karl Burnham » (signé) Administrateur

« David Burbach » (signé) Administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

États du résultat global

Pour les exercices clos le 28 février 2025 et le 29 février 2024

	2025	2024
Revenus		
Intérêts à distribuer	32 816 717 \$	14 064 458 \$
Gain (perte) net réalisé sur les placements, compte tenu des ajustements de change et les dérivés	2 784 266	2 604 246
Variation nette de la moins-value latente des placements, y compris les dérivés	(3 165 972)	1 868 506
Autres revenus	2 161	2 630
Intérêts à payer sur les titres vendus à découvert	(11 481 030)	(4 924 573)
Dividendes	477 212	31 359
	<u>21 433 354</u>	<u>13 646 626</u>
Charges		
Intérêts et frais d'emprunt	2 775 004	1 788 492
Honoraires liés au rendement (note 4)	2 593 891	1 742 320
Frais de gestion (note 4)	2 434 388	1 128 714
Frais d'administration	335 572	248 589
Droits de dépôt	84 919	50 432
Honoraires d'audit	73 497	58 278
Frais du comité d'examen indépendant	33 558	28 084
Commissions et autres coûts de transactions du portefeuille	9 131	607
Remboursements de charges (note 4)	(14 155)	—
	<u>8 339 960</u>	<u>5 045 516</u>
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>13 093 394 \$</u>	<u>8 601 110 \$</u>
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série (note 8)		
Série A	704 674 \$	523 261 \$
Série TA	79 685	44 288
Série A-USD	24 816	—
Série F	9 965 117	7 679 694
Série TF	1 974 084	353 867
Série F-USD	345 018	—
	<u>13 093 394 \$</u>	<u>8 601 110 \$</u>
Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation durant l'exercice		
Série A	1 391 308	698 197
Série TA	163 625	49 336
Série A-USD	18 776	—
Série F	16 131 053	8 742 767
Série TF	3 209 992	316 847
Série F-USD	235 277	—
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 8)		
Série A	0,51 \$	0,75 \$
Série TA	0,49	0,90
Série A-USD	1,32	—
Série F	0,62	0,88
Série TF	0,61	1,12
Série F-USD	1,47	—

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour les exercices clos le 28 février 2025 et le 29 février 2024

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Produit de l'émission de parts rachetables et des reclassements dans la série *	Rachats de parts rachetables et reclassements dans une autre série *	Revenus de placement distribué aux porteurs de parts rachetables ***	Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice
28 février 2025							
Série A	10 345 296 \$	704 674 \$	10 554 266 \$	(2 234 577) \$	(838 566) \$	519 490 \$	19 050 583 \$
Série TA	1 011 145	79 685	1 850 311	(101 291)	(100 470)	16 498	2 755 878
Série A-USD	–	24 816	436 546	–	(11 426)	7 554	457 490
Série F	115 274 546	9 965 117	157 650 542	(21 347 805)	(11 311 955)	6 809 677	257 040 122
Série TF	19 001 019	1 974 084	29 684 433	(6 201 240)	(2 267 672)	600 374	42 790 998
Série F-USD	–	345 018	8 509 239	(336 839)	(141 102)	74 758	8 451 074
	145 632 006 \$	13 093 394 \$	208 685 337 \$	(30 221 752) \$	(14 671 191) \$	8 028 351 \$	330 546 145 \$

* Les produits et les charges résultant des reclassements de parts rachetables ont respectivement totalisé 1 632 095 \$ et (1 632 095) \$ pour l'exercice clos le 28 février 2025.

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Produit de l'émission de parts rachetables et des reclassements dans la série**	Rachats de parts rachetables et reclassements dans une autre série**	Revenus de placement distribué aux porteurs de parts rachetables***	Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice
29 février 2024							
Série A	5 492 320 \$	523 261 \$	5 338 494 \$	(847 951) \$	(391 551) \$	230 723 \$	10 345 296 \$
Série TA	172 097	44 288	885 479	(63 330)	(31 243)	3 854	1 011 145
Série F	62 271 161	7 679 694	66 536 279	(18 890 589)	(5 566 164)	3 244 165	115 274 546
Série TF	545 294	353 867	18 523 838	(212 396)	(232 549)	22 965	19 001 019
	68 480 872 \$	8 601 110 \$	91 284 090 \$	(20 014 266) \$	(6 221 507) \$	3 501 707 \$	145 632 006 \$

** Les produits et les charges résultant des reclassements de parts rachetables ont respectivement totalisé 419 101 \$ et (419 101) \$ pour l'exercice clos le 29 février 2024.

*** Détails des distributions aux porteurs de parts rachetables.

	2025	2024		2025	2024
Série A			Série F		
Revenu net de placement	(838 566) \$	(391 551) \$	Revenu net de placement	(11 311 955) \$	(5 566 164) \$
Remboursement de capital	–	–	Remboursement de capital	–	–
	<u>(838 566)</u>	<u>(391 551)</u>		<u>(11 311 955)</u>	<u>(5 566 164)</u>
Série TA			Série TF		
Revenu net de placement	(98 808) \$	(27 547) \$	Revenu net de placement	(2 263 035) \$	(203 134) \$
Remboursement de capital	(1 662)	(3 696)	Remboursement de capital	(4 637)	(29 415)
	<u>(100 470)</u>	<u>(31 243)</u>		<u>(2 267 672)</u>	<u>(232 549)</u>
Série A-USD			Série F-USD		
Revenu net de placement	(11 426) \$	–	Revenu net de placement	(141 102) \$	–
Remboursement de capital	–	–	Remboursement de capital	–	–
	<u>(11 426)</u>	<u>–</u>		<u>(141 102)</u>	<u>–</u>

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos le 28 février 2025 et le 29 février 2024

	2025	2024
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux :		
Activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	13 093 394 \$	8 601 110 \$
Ajustements liés aux éléments sans effet sur la trésorerie (Gain) net réalisé sur les placements, compte tenu des ajustements de change et des dérivés	(2 543 796)	(2 604 246)
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente des placements, y compris les dérivés	3 165 972	(1 868 506)
Variation des soldes hors trésorerie		
Intérêts courus à recevoir	(3 721 930)	(2 935 325)
Charges payées d'avance	19 134	(22 166)
Charges à payer	(174 189)	377 603
Montant à payer aux courtiers	1 717 210	34
Intérêts à payer sur les titres vendus à découvert	1 989 236	1 950 060
Produit de la vente de placements, y compris les dérivés	4 563 177 096	1 750 031 386
Achats de placements, y compris les dérivés	(4 715 786 459)	(1 882 693 711)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(139 064 332)	(129 163 761)
Activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	205 330 620	90 820 489
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(27 872 171)	(19 499 937)
Distributions aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(6 574 473)	(2 639 060)
Entrées de trésorerie liées aux activités de financement	170 883 976	68 681 492
Augmentation (diminution) de la trésorerie pour l'exercice	31 819 644	(60 482 303)
Gain de change sur la trésorerie	355 533	21 458
(Dette bancaire) trésorerie à l'ouverture de l'exercice	(58 036 529)	2 424 282
Dette bancaire à la clôture de l'exercice	(25 861 352) \$	(58 036 563) \$
Trésorerie	11 267 799	799 900
Marge à payer	(37 129 151)	(58 836 463)
	(25 861 352)	(58 036 563)
Information supplémentaire*		
Intérêts payés	9 842 565 \$	3 763 446 \$
Intérêts reçus	24 547 387	10 799 633
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	477 212	31 359

* Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

** Le produit de la vente de placements, y compris les dérivés et les instruments du marché monétaire, est présenté déduction faite des revenus d'intérêt provenant des instruments du marché monétaire de 4 654 608 \$ (329 499 \$ en 2024).

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Inventaire du portefeuille

Au 28 février 2025

Nombre d'actions de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Actions canadiennes				
835 000	Cenovus Energy Inc., priv., 4,591 %	21 048 705 \$	21 050 350 \$	6,37
20 000	Fairfax Financial Holdings Ltd., actions privilégiées, 4,75 %	502 556	502 600	0,15
100 000	Fairfax Financial Holdings Ltd., actions privilégiées, 5,003 %	2 524 000	2 525 000	0,76
		24 075 261	24 077 950	7,28
Titres à revenu fixe canadiens				
1 000 000	Allied Properties Real Estate Investment Trust, 4,808 %, 24 févr. 2029	1 000 000	1 006 260	0,30
3 325 000	Allied Properties Real Estate Investment Trust, 5,534 %, 26 sept. 2028	3 325 000	3 435 057	1,04
19 004 000	AltaGas Ltd., 2,157 %, 10 juin 2025	18 589 374	18 943 376	5,73
4 125 000	AltaGas Ltd., 3,98 %, 4 oct. 2027	4 135 519	4 177 015	1,26
3 350 000	Artis Real Estate Investment Trust, 5,60 %, 29 avr. 2025	3 350 000	3 356 096	1,02
4 345 000	Bank of America Corp., 4,551505 %, 16 mars 2026	4 363 032	4 346 694	1,32
2 525 000	Banque de Montréal, 4,077 %, 5 mars 2035	2 525 000	2 531 968	0,77
4 000 000	Banque de Montréal, 4,42 %, 17 juill. 2029	4 000 000	4 159 039	1,26
12 125 000	Banque de Montréal, 4,537 %, 18 déc. 2028	12 554 229	12 616 304	3,82
15 550 000	Banque de Montréal, 5,039 %, 29 mai 2028	16 145 254	16 346 937	4,95
800 000	Brookfield Infrastructure Finance ULC, 5,71 %, 27 juill. 2030	800 000	872 751	0,26
6 325 000	Obligation du gouvernement du Canada, 2,75 %, 1 ^{er} déc. 2055	5 678 597	5 866 880	1,77
8 125 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,01 %, 21 juill. 2030	7 948 525	8 089 087	2,45
13 450 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,65 %, 10 déc. 2028	13 434 533	13 577 371	4,11
11 500 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,775609 %, 28 janv. 2028	11 500 000	11 505 519	3,48
3 450 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,80 %, 10 déc. 2030	3 444 239	3 489 674	1,06
2 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,30 %, 16 janv. 2034	1 999 920	2 109 039	0,64
2 225 000	Canadian Natural Resources Ltd., 4,15 %, 15 déc. 2031	2 221 351	2 253 813	0,68
5 100 000	La Société Canadian Tire Limitée, 4,180125 %, 14 sept. 2026	5 100 000	5 100 611	1,54
1 925 000	Banque canadienne de l'Ouest, 5,949 %, 29 janv. 2034	1 925 000	2 074 976	0,63
2 200 000	CARDS II Trust, 6,08 %, 15 mai 2025	2 200 000	2 207 370	0,67
6 275 000	Cenovus Energy Inc., 3,60 %, 10 mars 2027	6 059 333	6 302 736	1,91
3 175 000	Central 1 Credit Union, 5,417 %, 29 sept. 2025	3 177 670	3 213 005	0,97
3 075 000	Central 1 Credit Union, 5,877 %, 10 nov. 2026	3 075 000	3 199 968	0,97
3 075 000	CGI inc., 3,987 %, 7 sept. 2027	3 075 000	3 127 890	0,95
1 225 000	CGI inc., 4,147 %, 5 sept. 2029	1 225 000	1 257 279	0,38
5 406 000	Chartwell résidences pour retraités, 4,211 %, 28 avr. 2025	5 408 720	5 408 649	1,64
2 400 000	Chartwell résidences pour retraités, 6 %, 8 déc. 2026	2 398 176	2 500 464	0,76
1 650 000	Fiducie hypothécaire CHIP, 4,244 %, 28 janv. 2030	1 650 000	1 675 245	0,51
1 250 000	Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 5,03 %, 28 févr. 2031	1 304 813	1 322 725	0,40
1 650 000	CI Financial Corp., 6 %, 20 sept. 2027	1 638 879	1 718 294	0,52
2 100 000	CI Financial Corp., 7 %, 2 déc. 2025	2 110 403	2 144 457	0,65
4 250 000	Citigroup Inc., 5,07 %, 29 avr. 2028	4 387 955	4 406 443	1,33
3 325 000	CNH Industriel Capital Canada Ltée, 4 %, 11 avr. 2028	3 323 803	3 376 571	1,02
2 825 000	CNH Industriel Capital Canada Ltée, 4,80 %, 25 mars 2027	2 821 497	2 905 739	0,88
1 820 000	Coast Capital Savings Federal Credit Union, 4,255 %, 21 avr. 2025	1 797 286	1 821 820	0,55
3 000 000	Coast Capital Savings Federal Credit Union, 4,517 %, 18 oct. 2027	3 000 000	3 051 690	0,92
4 975 000	CT Real Estate Investment Trust, 3,527 %, 9 juin 2025	4 931 867	4 975 398	1,51
450 000	CT Real Estate Investment Trust, 5,828 %, 14 juin 2028	449 969	477 941	0,14
4 425 000	Dollarama inc., 5,165 %, 26 avr. 2030	4 654 259	4 736 343	1,43
7 675 000	Dollarama inc., 5,533 %, 26 sept. 2028	7 909 380	8 219 158	2,49
3 781 000	Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 3,968 %, 13 avr. 2026	3 755 705	3 804 102	1,15

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 28 février 2025

Nombre d'actions de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe canadiens (suite)				
1 375 000	Dream Summit Industrial LP, 2,15 %, 17 sept. 2025	1 266 073 \$	1 366 791 \$	0,41
1 300 000	Dream Summit Industrial LP, 4,507 %, 12 févr. 2031	1 299 766	1 323 244	0,40
925 000	Dream Summit Industrial LP, 5,111 %, 12 févr. 2029	925 000	969 049	0,29
17 375 000	Enbridge Inc., 3,850802 %, 25 févr. 2028	17 375 000	17 395 850	5,26
8 950 000	Enbridge Inc., 3,90 %, 25 févr. 2030	8 947 584	9 031 535	2,73
2 475 000	Enbridge Inc., 6,10 %, 9 nov. 2032	2 767 520	2 787 617	0,84
9 300 000	ENMAX Corp., 3,331 %, 2 juin 2025	9 227 993	9 298 512	2,81
4 500 000	Banque Équitable, 3,91 %, 17 déc. 2027	4 498 875	4 542 480	1,37
23 575 000	Banque Équitable, 3,92 %, 24 sept. 2026	23 595 520	23 760 064	7,19
1 825 000	Banque Équitable, 5,16 %, 11 janv. 2027	1 824 726	1 880 425	0,57
3 325 000	Fédération des caisses Desjardins du Québec, 3,804 %, 24 sept. 2029	3 325 000	3 374 310	1,02
1 850 000	Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,279 %, 15 mai 2034	1 914 700	1 952 453	0,59
11 375 000	Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,475 %, 16 août 2028	12 101 294	12 159 193	3,68
13 725 000	First Capital Realty Inc., 3,604 %, 6 mai 2026	13 699 965	13 758 764	4,16
17 720 000	First Capital Realty Inc., 4,323 %, 31 juill. 2025	17 779 123	17 792 120	5,38
3 550 000	Société Financière First National, 6,261 %, 1 ^{er} nov. 2027	3 549 681	3 755 226	1,14
14 100 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 6,777 %, 15 sept. 2025	14 401 406	14 316 717	4,33
34 200 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 7,375 %, 12 mai 2026	35 672 899	35 500 284	10,74
2 475 000	Financière General Motors du Canada Ltée, 5 %, 9 févr. 2029	2 543 211	2 565 362	0,78
9 679 000	Gibson Energy Inc., 2,45 %, 14 juill. 2025	9 513 898	9 650 253	2,92
3 325 000	Les Vêtements de Sport Gildan Inc., 4,362 %, 22 nov. 2029	3 325 000	3 409 488	1,03
2 875 000	Glacier Credit Card Trust, 4,74 %, 20 sept. 2026	2 875 000	2 945 524	0,89
950 000	Glacier Credit Card Trust, 4,958 %, 20 sept. 2027	950 000	989 672	0,30
24 750 000	Société en commandite Holding FPI Granite, 3,785779 %, 11 déc. 2026	24 751 616	24 778 463	7,50
18 200 000	Fonds de placement immobilier H&R, 4,071 %, 16 juin 2025	18 159 955	18 224 388	5,51
3 675 000	Compagnie Home Trust, 5,759 %, 19 mai 2026	3 675 000	3 759 084	1,14
1 775 000	Banque HomeEquity, 6,552 %, 18 oct. 2027	1 775 000	1 860 023	0,56
3 000 000	Banque HomeEquity, 7,108 %, 11 déc. 2026	3 000 000	3 139 710	0,95
6 450 000	Honda Canada Finance Inc., 4,084658 %, 29 juin 2026	6 473 091	6 486 314	1,96
3 125 000	Husky Midstream LP, 4,10 %, 2 déc. 2029	3 118 719	3 170 313	0,96
1 250 000	Hyundai Capital Canada Inc., 4,813 %, 1 ^{er} févr. 2027	1 250 000	1 285 563	0,39
16 275 000	iA Société financière inc., 3,072 %, 24 sept. 2031	15 848 147	16 211 365	4,90
1 775 000	iA Société financière inc., 4,131 %, 5 déc. 2034	1 775 000	1 800 720	0,54
1 500 000	Intact Corporation financière, 4,653 %, 16 mai 2034	1 500 000	1 566 990	0,47
19 274 806	Inter Pipeline Ltd., 3,173 %, 24 mars 2025	19 075 435	19 274 613	5,83
2 300 000	Banque Laurentienne du Canada, 4,192 %, 23 janv. 2028	2 300 000	2 324 679	0,70
6 900 000	Banque Manuvie du Canada, 3,992 %, 22 févr. 2028	6 913 407	7 046 211	2,13
450 000	Société Financière Manuvie, 4,10 %, 19 mars 2082	450 000	409 374	0,12
1 275 000	Société Financière Manuvie, 5,409 %, 10 mars 2033	1 270 639	1 343 850	0,41
550 000	Société Financière Manuvie, 7,117 %, 19 juin 2082	550 000	577 390	0,17
2 650 000	MCAP Commercial LP, 3,384 %, 26 nov. 2027	2 364 383	2 616 849	0,79
11 000 000	MCAP Commercial LP, 3,743 %, 25 août 2025	10 955 575	11 016 610	3,33
9 975 000	MCAP Commercial LP, 4,816 %, 4 mars 2030	9 975 000	10 028 765	3,03
4 575 000	Metro Inc/CN, 3,998 %, 27 nov. 2029	4 575 000	4 687 454	1,42
6 375 000	Morgan Stanley, 1,779 %, 4 août 2027	6 038 589	6 247 500	1,89
4 950 000	Banque Nationale du Canada, 3,637 %, 7 oct. 2027	4 950 000	4 981 284	1,51
3 200 000	Banque Nationale du Canada, 4,26 %, 15 févr. 2035	3 199 840	3 246 368	0,98

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 28 février 2025

Nombre d'actions de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe canadiens (suite)				
5 250 000	Banque Nationale du Canada, 4,982 %, 18 mars 2027	5 251 243 \$	5 345 288 \$	1,62
6 600 000	Banque Nationale du Canada, 5,023 %, 1 ^{er} févr. 2029	6 897 066	6 991 710	2,12
1 975 000	Banque Nationale du Canada, 5,219 %, 14 juin 2028	2 028 049	2 089 985	0,63
9 175 000	Nissan Canada Inc., 2,103 %, 22 sept. 2025	8 875 569	9 077 470	2,75
2 475 000	North West Redwater Partnership / NWR Financing Co., Ltd., 3,20 %, 24 avr. 2026	2 364 615	2 475 990	0,75
4 950 000	NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust, 5,019 %, 18 févr. 2028	4 950 000	4 978 512	1,51
2 050 000	Nova Scotia Power Inc., 8,85 %, 19 mai 2025	2 094 711	2 072 796	0,63
225 000	Pembina Pipeline Corp., 3,53 %, 10 déc. 2031	224 962	218 594	0,07
2 700 000	Penske Truck Leasing Canada Inc., 3,70 %, 1 ^{er} oct. 2027	2 696 949	2 723 787	0,82
5 740 000	Fiducie de placement immobilier Primaris, 4,267 %, 30 mars 2025	5 691 669	5 744 248	1,74
1 975 000	Fiducie de placement immobilier Primaris, 4,468 %, 1 ^{er} mars 2031	1 974 980	2 003 894	0,61
800 000	Fiducie de placement immobilier Primaris, 5,304 %, 15 mars 2032	799 944	841 992	0,25
1 125 000	Prologis Inc., 4,70 %, 1 ^{er} mars 2029	1 122 874	1 177 290	0,36
2 350 000	Prologis LP, 5,25 %, 15 janv. 2031	2 479 767	2 528 013	0,76
1 050 000	Reliance LP, 2,67 %, 1 ^{er} août 2028	923 244	1 016 862	0,31
2 895 000	Reliance LP, 3,836 %, 15 mars 2025	2 895 753	2 895 232	0,88
2 100 000	Reliance LP, 5,25 %, 15 mai 2031	2 099 874	2 223 564	0,67
20 375 000	Fonds de placement immobilier RioCan, 3,864133 %, 1 ^{er} mars 2027	20 377 532	20 402 099	6,17
2 025 000	Fonds de placement immobilier RioCan, 5,47 %, 1 ^{er} mars 2030	2 030 864	2 149 862	0,65
6 800 000	Banque Royale du Canada, 3,626 %, 10 déc. 2028	6 800 000	6 866 232	2,08
900 000	Banque Royale du Canada, 4,464 %, 17 oct. 2035	900 000	933 093	0,28
12 025 000	Banque Royale du Canada, 4,632 %, 1 ^{er} mai 2028	12 216 941	12 515 620	3,79
800 000	Banque Royale du Canada, 6,698 %	800 000	834 016	0,25
12 500 000	Saputo inc., 3,603 %, 14 août 2025	12 318 125	12 508 000	3,78
4 400 000	Smart Real Estate Investment Trust, 3,444 %, 28 août 2026	4 397 008	4 405 324	1,33
625 000	Financière Sun Life inc., 5,50 %, 4 juill. 2035	624 356	677 706	0,21
12 375 000	Suncor Énergie Inc., 5,40 %, 17 nov. 2026	12 731 449	12 800 081	3,87
1 000 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,70 %, 27 juill. 2081	786 940	923 910	0,28
4 975 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 4,68 %, 1 ^{er} févr. 2029	5 179 871	5 209 323	1,58
36 375 000	La Banque Toronto-Dominion, 4,859 %, 4 mars 2031	36 818 945	36 916 988	11,17
1 400 000	La Banque Toronto-Dominion, 5,491 %, 8 sept. 2028	1 400 000	1 498 000	0,45
375 000	Groupe TMX Limitée, 4,678 %, 16 août 2029	375 000	394 984	0,12
3 640 000	Industries Toromont Ltée, 3,71 %, 30 sept. 2025	3 573 643	3 645 169	1,10
3 725 000	Industries Toromont Ltée, 3,842 %, 27 oct. 2027	3 627 331	3 773 351	1,14
200 000	Tourmaline Oil Corp., 2,529 %, 12 févr. 2029	200 000	192 876	0,06
9 725 000	Tourmaline Oil Corp., 4,856 %, 30 mai 2027	9 837 520	10 039 215	3,04
2 000 000	Vidéotron Ltée, 5,625 %, 15 juin 2025	2 007 740	2 001 060	0,61
10 000 000	Crédit VW Canada Inc., 4,111434 %, 19 févr. 2027	10 000 000	10 051 000	3,04
3 125 000	Crédit VW Canada Inc., 5,80 %, 17 nov. 2025	3 166 375	3 181 031	0,96
10 990 000	Wells Fargo & Co., 3,874 %, 21 mai 2025	10 995 165	11 002 858	3,33
17 243 000	Wells Fargo & Co., 4,168 %, 28 avr. 2026	17 262 140	17 271 796	5,23
7 025 000	Wells Fargo & Co., 5,083 %, 26 avr. 2028	7 236 382	7 284 504	2,20
1 325 000	Whitecap Resources Inc., 4,382 %, 1 ^{er} nov. 2029	1 325 000	1 352 812	0,41
		782 077 514	791 556 704	239,47

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 28 février 2025

Nombre d'actions de parts	Placements détenus	Produit tiré des ventes à découvert	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres du marché monétaire canadien				
3 000 000	Enbridge Inc., billets de trésorerie, 1 ^{er} avr. 2025	2 986 500 \$	2 991 184 \$	0,90
571	Enbridge Inc., billets de trésorerie, 6 mars 2025	569	571	0,00
5 000 000	Enbridge Inc., billets de trésorerie, 11 avr. 2025	4 978 900	4 980 735	1,51
5 000 000	Enbridge Inc., billets de trésorerie, 18 mars 2025	4 981 000	4 991 857	1,51
10 000 000	Enbridge Inc., billets de trésorerie, 20 mars 2025	9 966 800	9 981 556	3,02
6 675 000	Enbridge Inc., billets de trésorerie, 25 mars 2025	6 647 966	6 659 640	2,01
4 950 000	Enbridge Inc., billets de trésorerie, 3 avr. 2025	4 927 725	4 934 544	1,49
2 275 000	ENMAX Corp., billets de trésorerie, 3 mars 2025	2 267 675	2 274 354	0,69
1 700 000	ENMAX Corp., billets de trésorerie, 11 mars 2025	1 697 586	1 698 340	0,51
5 000 000	ENMAX Corp., billets de trésorerie, 12 mars 2025	4 993 350	4 994 680	1,51
4 975 000	ENMAX Corp., billets de trésorerie, 27 mars 2025	4 960 971	4 962 781	1,50
5 000 000	ENMAX Corp., billets de trésorerie, 31 mars 2025	4 985 500	4 985 953	1,51
4 825 000	ENMAX Corp., billets de trésorerie, 4 mars 2025	4 810 236	4 823 210	1,46
3 000 000	Nova Scotia Power Inc, billets de trésorerie, 1 ^{er} avr. 2025	2 990 850	2 991 127	0,90
9 400 000	Nova Scotia Power Inc, billets de trésorerie, 3 mars 2025	9 372 176	9 397 392	2,84
3 375 000	Nova Scotia Power Inc, billets de trésorerie, 5 mars 2025	3 364 369	3 373 437	1,02
3 850 000	Nova Scotia Power Inc, billets de trésorerie, 6 mars 2025	3 838 604	3 847 863	1,16
2 975 000	Nova Scotia Power Inc, billets de trésorerie, 11 mars 2025	2 967 027	2 971 976	0,90
2 475 000	Nova Scotia Power Inc, billets de trésorerie, 20 mars 2025	2 469 308	2 470 446	0,75
5 000 000	Nova Scotia Power Inc, billets de trésorerie, 27 mars 2025	4 986 150	4 987 535	1,51
10 500 000	TransCanada PipeLines Ltd., billets de trésorerie, 3 mars 2025	10 467 135	10 497 100	3,18
25 150 000	TransCanada PipeLines Ltd., billets de trésorerie, 11 mars 2025	25 072 425	25 125 102	7,60
4 950 000	TransCanada PipeLines Ltd., billets de trésorerie, 12 mars 2025	4 936 239	4 944 673	1,50
		128 669 061	128 886 056	38,98

Total des placements détenus

934 821 836 944 520 710 285,73

Nombre d'actions de parts	Placements vendus à découvert	Produit tiré des ventes à découvert	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe canadiens				
(82 800 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 0,25 %, 1 ^{er} mars 2026	(79 954 317) \$	(80 857 511) \$	(24,46)
(6 000 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 0,50 %, 1 ^{er} déc. 2030	(5 142 186)	(5 309 579)	(1,61)
(63 325 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 0,50 %, 1 ^{er} sept. 2025	(60 835 157)	(62 637 290)	(18,95)
(3 975 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1 %, 1 ^{er} juin 2027	(3 651 590)	(3 844 064)	(1,16)
(47 350 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1 %, 1 ^{er} sept. 2026	(44 805 134)	(46 277 049)	(14,00)
(7 950 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,25 %, 1 ^{er} juin 2030	(7 134 262)	(7 408 367)	(2,24)
(26 375 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,25 %, 1 ^{er} mars 2027	(25 119 332)	(25 714 306)	(7,78)
(17 243 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} avr. 2025	(17 199 203)	(17 225 757)	(5,21)
(3 105 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} déc. 2031	(2 791 743)	(2 865 667)	(0,87)
(28 800 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} juin 2026	(27 951 719)	(28 430 208)	(8,60)
(3 650 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} juin 2031	(3 335 440)	(3 396 252)	(1,03)
(1 175 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2 %, 1 ^{er} juin 2028	(1 118 143)	(1 155 836)	(0,35)
(2 675 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2 %, 1 ^{er} juin 2032	(2 498 182)	(2 538 147)	(0,77)
(11 000 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,25 %, 1 ^{er} juin 2025	(10 979 100)	(10 985 260)	(3,32)
(20 550 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,75 %, 1 ^{er} mars 2030	(20 520 349)	(20 668 368)	(6,25)
(51 450 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,75 %, 1 ^{er} sept. 2027	(51 087 974)	(51 697 475)	(15,64)
(850 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3 %, 1 ^{er} juin 2034	(839 500)	(858 364)	(0,26)

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 28 février 2025

Nombre d'actions de parts	Placements vendus à découvert	Produit tiré des ventes à découvert	Juste valeur	% de la valeur liquidative
(57 925 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3,25 %, 1 ^{er} sept. 2028	(58 532 642) \$	(59 234 105) \$	(17,92)
(2 700 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3,50 %, 1 ^{er} août 2025	(2 702 457)	(2 708 775)	(0,82)
(47 350 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3,50 %, 1 ^{er} mars 2028	(47 866 172)	(48 621 348)	(14,71)
(27 775 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3,50 %, 1 ^{er} sept. 2029	(28 398 001)	(28 823 784)	(8,72)
(9 300 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3,75 %, 1 ^{er} mai 2025	(9 319 995)	(9 315 810)	(2,82)
(35 103 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 4 %, 1 ^{er} août 2026	(35 663 871)	(35 776 276)	(10,82)
(8 445 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 4 %, 1 ^{er} mars 2029	(8 780 122)	(8 897 145)	(2,69)
(3 700 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 4 %, 1 ^{er} mai 2026	(3 680 871)	(3 757 387)	(1,14)
(5 475 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 4,50 %, 1 ^{er} févr. 2026	(5 532 018)	(5 565 064)	(1,68)
(2 200 000)	CU Inc., 4,664 %, 11 sept. 2054	(2 224 112)	(2 309 868)	(0,70)
(4 225 000)	Hydro One Inc., 4,85 %, 30 nov. 2054	(4 445 968)	(4 573 182)	(1,38)
		(572 109 560)	(581 452 244)	(175,90)
	Total des placements vendus à découvert	(572 109 560) \$	(581 452 244) \$	(175,90)
	Commissions et autres coûts de transactions du portefeuille	(2 707)	–	–
	Placements détenus, montant net	362 709 569 \$	363 068 466 \$	109,83
	Swaps sur défaillance achetés			
	CDX.NA.IG.43, 20 décembre 2029, notionnel de 111 217 331 USD		(3 546 891)	(1,07)
	Gain latent sur les contrats de change à terme (annexe 1)		3 263	0,00
	Autres actifs, montant net		(28 978 693)	(9,83)
	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		330 546 145 \$	100,00

Annexe 1 – Juste valeur des contrats de change à terme

Le Fonds détenait les contrats de change à terme suivants au 28 février 2025 (en dollars canadiens) :

Date de règlement	Devise vendue	Devise achetée	Contrepartie*	Taux à terme	Valeur du contrat**	Juste valeur	Gain (perte) latent
28 mars 2025	CAD	USD	BMO Nesbitt Burns Inc.	1,441100	456 843 \$	457 010 \$	167 \$
28 mars 2025	CAD	USD	BMO Nesbitt Burns Inc.	1,441100	8 416 730	8 419 826	3 095
Actifs dérivés							3,263 \$
Total du gain latent sur les contrats de change à terme							3 263 \$

* Notation de AA octroyée par Moody's.

** En dollars canadiens.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

28 février 2025

1. Le Fonds

Le Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital (le « Fonds ») est une fiducie de placement à participation unitaire à capital variable constituée en vertu des lois de la province d'Ontario et aux termes d'une déclaration de fiducie cadre datée du 22 mai 2019. L'adresse du siège social du Fonds est le 295 Robinson Street, Suite 202, Oakville (Ontario) L6J 1G7. Le Fonds est entré en activité le 24 juin 2019.

YTM Capital Asset Management Ltd. est le gestionnaire (le « gestionnaire »), le promoteur et le fiduciaire du Fonds.

Le Fonds a pour objectif de placement de maximiser les rendements corrigés du risque à long terme et de préserver le capital, en investissant principalement dans des titres à revenu fixe, des instruments de trésorerie et des contrats de dérivés. Il a recours à des stratégies alternatives, reposant entre autres sur les ventes à découvert, sur les emprunts en trésorerie à des fins de placement et parfois sur les dérivés, qui créent ainsi un effet de levier.

Le Fonds est assujéti à certaines restrictions et pratiques prévues dans les lois sur les valeurs mobilières, dont le Règlement 81-102, mises en place notamment pour veiller à ce que les placements des fonds communs de placement alternatifs soient diversifiés et relativement liquides, ainsi que pour assurer une administration saine de ce type de fonds. Le gestionnaire prévoit respecter ces restrictions et pratiques ou obtenir une dispense des autorités en valeurs mobilières avant d'apporter toute modification. Les dispenses obtenues par le Fonds en lien avec le Règlement 81-102 sont présentées ci-dessous.

Pour pouvoir vendre à découvert des « titres d'État » (tels qu'ils sont définis dans le Règlement 81-102) jusqu'à concurrence de 300 % de sa valeur liquidative, le Fonds a obtenu une dispense relative :

- i) au sous-alinéa 2.6.1 1)c)v) du Règlement 81-102, qui interdit la vente à découvert d'un titre si, au moment de l'opération, la valeur de marché totale des titres vendus à découvert par le fonds excède 50 % de la valeur liquidative du fonds;
- ii) à l'article 2.6.2 du Règlement 81-102, qui stipule qu'un fonds ne peut emprunter de la trésorerie ou vendre des titres à découvert si, immédiatement après l'opération, la somme de la trésorerie empruntée et de la valeur de marché des titres vendus à découvert par le fonds excède 50 % de la valeur liquidative du fonds.

Les états de la situation financière sont présentés au 28 février 2025 et au 29 février 2024. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie portent sur les exercices clos le 28 février 2025 et le 29 février 2024. L'inventaire du portefeuille est présenté au 28 février 2025.

La publication des présents états financiers pour l'exercice clos le 28 février 2025 a été autorisée par le gestionnaire le 26 mai 2025.

2. Informations significatives sur les méthodes comptables

Base d'établissement

Les présents états financiers ont été préparés conformément à la Norme comptable internationale IAS 34 *Information financière intermédiaire* et aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS de comptabilité).

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour les actifs et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), qui sont présentés à la juste valeur.

Les méthodes comptables significatives utilisées pour établir les présents états financiers sont décrites ci-après. Elles ont été appliquées uniformément à tous les exercices présentés, sauf indication contraire.

Évaluation des placements

La juste valeur des actifs et passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et les titres négociables cotés) est fondée sur les cours du marché. Les placements sont évalués selon le dernier cours disponible pour déterminer la valeur liquidative par part aux fins des souscriptions et des rachats. Si aucune vente n'est enregistrée à la date d'évaluation, les actifs ou les passifs financiers sont évalués au prix moyen entre le cours acheteur et le cours vendeur. Aux fins de la présentation des états financiers, le Fonds utilise le dernier cours pour les actifs et passifs financiers lorsque celui-ci s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Lorsque le Fonds détient des dérivés présentant des risques de marché qui se compensent, il utilise les cours moyens comme base d'établissement de la juste valeur des positions dont les risques se compensent et applique le cours acheteur ou le cours vendeur à la position nette, selon le cas.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

28 février 2025

2. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

a) Classement

Le Fonds classe ses placements à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN).

Ce classement est effectué selon le modèle économique adopté par le Fonds pour la gestion des actifs financiers conformément à sa stratégie et son objectif de placement. Le portefeuille de placements est géré et sa performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Les placements ne sont pas détenus pour en percevoir les flux de trésorerie contractuels ni pour en percevoir les flux de trésorerie contractuels et vendre les actifs financiers. Le Fonds privilégie les données sur la juste valeur et s'en sert pour l'évaluation de la performance des actifs et la prise de décisions. Les placements qui sont classés dans les passifs financiers, tels que les ventes à découvert, sont également classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance du Fonds se composent uniquement du capital et des intérêts. Toutefois, ces titres ne sont pas détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ni dans le double objectif d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de les vendre. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique du Fonds.

Le Fonds classe les actifs et passifs financiers, autres que les placements, dans les catégories suivantes :

Actifs financiers comptabilisés initialement et évalués ultérieurement au coût amorti : intérêts courus à recevoir, souscriptions à recevoir, montant à recevoir pour la vente de placements et remboursements de charges à recevoir.

Passifs financiers comptabilisés initialement et évalués ultérieurement au coût amorti : charges à payer, montant à payer pour les placements achetés, intérêts à payer sur les placements vendus à découvert, distributions à payer et rachats à payer.

Le Fonds recourt à des ventes à découvert dans le cadre desquelles des titres empruntés sont vendus en prévision d'une baisse de leur valeur de marché. Les ventes à découvert sont aussi utilisées dans diverses opérations d'arbitrage. Les titres vendus à découvert sont détenus à des fins de transaction et, par conséquent, classés dans les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat.

b) Comptabilisation / décomptabilisation

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les coûts de transactions sont passés en charges dans l'état du résultat global lorsqu'ils sont engagés. Les achats et les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Tout gain ou perte découlant de la variation de la juste valeur des actifs ou passifs à la juste valeur par le biais du résultat net est présenté dans l'état du résultat global, à titre de gain net réalisé sur les placements, compte tenu des ajustements de change et des dérivés.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant des actifs sont arrivés à expiration ou que le Fonds a transféré tous les risques et les avantages inhérents à la propriété. Le Fonds décomptabilise les passifs financiers lorsqu'il s'est acquitté de ses obligations ou que celles-ci ont été annulées ou ont expiré. Après la comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur.

Tous les autres actifs et passifs sont comptabilisés au coût amorti; leur valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur.

c) Classement des évaluations de la juste valeur

IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur* exige que le Fonds classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui tient compte de l'importance des données utilisées pour établir les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 Prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 Données d'entrée, autres que les prix cotés inclus au niveau 1, qui sont observables directement (p. ex., les prix) ou indirectement (p. ex., les dérivés de prix).

Niveau 3 Données d'entrée relatives aux actifs ou passifs financiers qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (c.-à-d. des données non observables).

Voir la note 6 pour plus de détails.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

28 février 2025

2. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

d) Compensation des instruments financiers

Le Fonds opère compensation des actifs et passifs financiers et présente le montant net qui en résulte dans l'état de la situation financière lorsqu'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Opérations de placement et comptabilisation des revenus

Les opérations de placement sont comptabilisées à leur date d'exécution, soit la date à laquelle l'ordre est exécuté. Les revenus de placement sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les gains et pertes réalisés sur les placements et la plus-value/moins-value latente des placements, y compris les dérivés, sont calculés sur la base du coût moyen. Les revenus d'intérêts à distribuer sont comptabilisés quotidiennement en fonction du taux d'intérêt nominal, et les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. La valeur liquidative de chaque série de parts est établie en fonction de la quote-part des actifs du Fonds revenant à cette série, moins la quote-part des passifs communs du Fonds revenant à la série, et moins les passifs attribuables à la série.

Les revenus de placement et les gains et pertes nets réalisés et latents sont répartis au prorata entre les séries en fonction de la part de l'actif net total du Fonds revenant à chaque série. Les gains et pertes nets réalisés et latent sur contrats de change à terme sont attribués uniquement aux séries A-USD et F-USD, car les contrats de change à terme sont utilisés pour couvrir le risque de change spécifique aux séries USD.

Les charges du Fonds sont réparties au prorata entre les séries en fonction de la part de l'actif net total du Fonds revenant à chaque série, à l'exception des charges et frais propres à une série qui sont déduits de la valeur liquidative de la série en question seulement.

Les montants à recevoir de courtiers ou à leur payer comprennent les montants à recevoir sur la vente de titres et les montants à payer pour l'achat de titres ayant fait l'objet d'un contrat pas encore réglé ou livré à la date de clôture.

Swaps sur défaillance

La variation de valeur des swaps est comptabilisée dans la plus-value ou la moins-value latente des placements, y compris les dérivés. Les primes reçues ou payées sur les swaps sont respectivement incluses dans les revenus d'intérêts à distribuer et les intérêts à payer sur les placements vendus à découvert. Lorsque les swaps arrivent à échéance ou sont dénoués, les gains et les pertes sont inclus dans les gains ou pertes nets réalisés sur la vente de placements, compte tenu des ajustements de change et des dérivés.

Dépréciation d'actifs financiers

IFRS 9 a établi un modèle de pertes de crédit attendues, qui prévoit une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de tous les autres actifs. À chaque date de clôture, le Fonds doit évaluer la correction de valeur pour pertes sur les actifs financiers évalués au coût amorti à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie, établies en fonction du risque de crédit. Les pertes sur les actifs financiers évalués au coût amorti, le cas échéant, sont comptabilisées dans l'état du résultat global.

Trésorerie (dette bancaire)

La trésorerie (dette bancaire) comprend les fonds en caisse, la dette bancaire, les dépôts à vue auprès des banques et d'autres placements à court terme effectués sur un marché actif dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois, et les découverts bancaires.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La plupart des porteurs de parts du Fonds étant des résidents du Canada, les souscriptions et les rachats de parts rachetables s'effectuent en dollars canadiens. Le Fonds investit dans des titres libellés en dollars canadiens et américains ainsi que dans des titres libellés dans d'autres devises, s'il y a lieu. Le rendement du Fonds est évalué et présenté aux investisseurs en dollars canadiens. Le gestionnaire estime que le dollar canadien est la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des opérations, événements et conditions sous-jacents. Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Fonds.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

28 février 2025

2. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

Conversion des devises

Les revenus, les charges et les opérations de placement en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs financiers libellés en monnaies autres que le dollar canadien sont convertis au taux de change en vigueur à la date d'évaluation, à savoir le dernier jour ouvrable de chaque mois. Les écarts de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

Contrats à terme de gré à gré

Les contrats de change à terme, utilisés comme couvertures de placements, sont évalués chaque jour ouvrable selon le gain ou la perte qui serait réalisé si la position sur les contrats était dénouée à cette date.

La plus-value ou la moins-value latente des contrats de change à terme est présentée au poste « Gain ou perte latent sur les contrats à terme de gré à gré » dans l'état de la situation financière et au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements, y compris les dérivés » dans l'état du résultat global de la période visée. Au dénouement des contrats, le gain ou la perte est inscrit au poste « Gain (perte) net sur les placements, compte tenu des ajustements de change et des dérivés » dans l'état du résultat global.

Impôt

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Il est assujéti à l'impôt fédéral et à l'impôt provincial applicables sur son revenu net aux fins fiscales de l'année d'imposition (qui prend fin le 31 décembre), y compris les gains en capital nets réalisés imposables, dans la mesure où ce revenu net aux fins fiscales n'a pas été versé ou n'est pas à verser aux porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition.

La totalité du revenu imposable net et un montant suffisant de gains en capital nets réalisés sont versés aux porteurs de parts chaque année d'imposition afin que le Fonds ne soit pas assujéti à l'impôt sur le revenu. Le Fonds a donc déterminé qu'en substance il n'est pas assujéti à l'impôt et, par le fait même, il ne comptabilise pas d'impôt sur le revenu dans l'état du résultat global, ni d'actif ou de passif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

À la fin de son année d'imposition, le Fonds ne disposait d'aucune perte en capital ou autre qu'en capital pouvant être reportée prospectivement à des fins fiscales.

Les pertes en capital, le cas échéant, peuvent être reportées rétrospectivement sur trois ans et prospectivement indéfiniment, et être portées en diminution des gains en capital. Les pertes autres qu'en capital, le cas échéant, peuvent être reportées rétrospectivement sur trois ans et prospectivement sur vingt ans pour réduire le revenu imposable.

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, correspond à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une série, divisé par le nombre total de parts en circulation de cette série à la clôture de l'exercice.

Au 28 février 2025 et au 29 février 2024, il n'y avait aucune différence entre l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, calculé aux fins des opérations et celui calculé aux fins des normes IFRS de comptabilité.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, correspond à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une série, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de cette série au cours de l'exercice.

Parties liées

Aux fins des présents états financiers, une partie est une partie liée au Fonds si celle-ci ou le Fonds a la capacité, directement ou indirectement, d'exercer un contrôle ou une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de l'autre partie, ou si les deux parties sont soumises à une influence notable commune. Une partie liée peut être un particulier ou toute autre entité.

Classement des parts rachetables émises par le Fonds

Aux termes d'IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*, les parts rachetables du Fonds, considérées comme des instruments remboursables au gré du porteur, doivent être classées soit comme des passifs financiers, soit comme des instruments de capitaux propres. Le Fonds comporte différentes séries dont les caractéristiques, comme les frais de gestion, ne sont pas identiques. Les instruments remboursables au gré du porteur du Fonds ne répondent pas aux critères sur les caractéristiques identiques permettant de les classer dans les capitaux propres et, par conséquent, ils doivent être classés dans les passifs financiers.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

28 février 2025

2. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

Estimations et jugements critiques

Dans l'application des méthodes comptables du Fonds, la direction doit formuler des jugements, des estimations et des hypothèses sur la valeur comptable des actifs et passifs lorsque celle-ci ne peut être obtenue facilement auprès d'autres sources. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur des données historiques et d'autres facteurs pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues régulièrement. Les révisions apportées aux estimations comptables sont comptabilisées à la période à laquelle elles sont effectuées si elles ont une incidence sur cette période, et également aux périodes futures si celles-ci sont touchées.

Garantie

Lorsque la garantie n'est pas en trésorerie, si la contrepartie à laquelle elle a été cédée peut – selon le contrat ou conformément aux usages – vendre ou réaffecter l'actif en garantie, le Fonds classe cet actif dans un poste distinct de l'état de la situation financière et le désigne comme étant cédé en garantie. Si la contrepartie n'est pas autorisée à vendre ou à réaffecter l'actif en garantie, celui-ci est présenté dans les notes annexes.

Effet de levier

Le Fonds peut créer un effet de levier en vendant des titres à découvert, en empruntant de la trésorerie, ou en ayant recours à des dérivés et ainsi s'exposer à des instruments auxquels il n'aurait autrement pas eu accès. L'exposition créée par l'effet de levier ne peut excéder 300 % de la valeur liquidative du Fonds. L'effet de levier correspond à la somme de i) la valeur de marché des titres vendus à découvert, ii) le montant emprunté en trésorerie aux fins d'investissement, et iii) la valeur notionnelle des positions en dérivés utilisées à des fins autres que de couverture; divisée par la valeur liquidative du Fonds. Le Fonds a obtenu une dispense partielle auprès des autorités en valeurs mobilières quant à la disposition du Règlement 81-102 limitant les ventes à découvert à 50 % de la valeur liquidative d'un fonds. Il a le droit de vendre à découvert des « titres d'État » (tels qu'ils sont définis dans le Règlement 81-102) jusqu'à concurrence de 300 % de sa valeur liquidative.

Au cours de l'exercice clos le 28 février 2025, l'effet de levier a varié de 188 % à 304 % de la valeur liquidative du Fonds (213 % à 307 % au 29 février 2024). Cette valeur était au minimum le 7 février 2025, et le maximum a été atteint le 11 juin 2024. La principale source d'effet de levier était constituée des ventes à découvert d'obligations du Canada, transactions régies par un accord de courtage privilégié conclu avec BMO Nesbitt Burns Inc. (BMO), et la deuxième, moins importante, des emprunts sur marge.

Emprunts sur marge

Les emprunts sur marge sont comptabilisés à la juste valeur, déduction faite des coûts de transactions. Ils sont par la suite évalués au coût amorti et tout écart est comptabilisé dans l'état du résultat global au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Fonds a contracté une facilité d'emprunt sur marge à des fins de placement selon des taux établis par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

La facilité d'emprunt n'a pas d'échéance et porte intérêt au taux canadien du financement à un jour, majoré d'un pourcentage convenu avec BMO (au sens donné ci-dessous). Elle peut être réglée par le Fonds, à son gré, sans pénalité. Elle est remboursable à vue.

Les emprunts sur marge sont garantis par certains actifs du Fonds.

La valeur comptable des emprunts sur marge, qui se rapproche de leur juste valeur, est présentée au poste « Marge à payer » dans l'état de la situation financière, le cas échéant.

Nouvelles normes et modifications de normes existantes en vigueur le 1^{er} janvier 2024

Aucune norme, modification de norme ou interprétation en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 n'a eu d'effet significatif sur les états financiers du Fonds.

Nouvelles normes, modifications et interprétations en vigueur après le 1^{er} janvier 2024 et non adoptées de façon anticipée

Diverses nouvelles normes, modifications de normes et interprétations entrent en vigueur pour les exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2024 et n'ont donc pas été appliquées de façon anticipée aux fins de la préparation des présents états financiers. Le Fonds a évalué l'incidence de ces nouvelles normes et modifications :

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

28 février 2025

2. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

Nouvelles normes, modifications et interprétations en vigueur après le 1^{er} janvier 2024 et non adoptées de façon anticipée (suite)

- i) Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers – modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026)

L'IASB a publié des modifications ciblées aux normes IFRS 9 et IFRS 7 afin de répondre à des questions récemment soulevées dans la pratique et d'ajouter de nouvelles exigences que les institutions financières, mais aussi les autres sociétés, doivent respecter. Parmi les autres modifications, l'IASB a clarifié la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers et a ajouté une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés au moyen d'un système de virement électronique de trésorerie.

- ii) IFRS 18 États financiers : Présentation et informations à fournir (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027)

L'IASB a publié une nouvelle norme sur la présentation des états financiers et les informations à fournir dans ceux-ci, qui remplace IAS 1 et qui porte principalement sur des mises à jour à l'état du résultat. Les nouveaux concepts clés faisant leur apparition dans IFRS 18 concernent :

- la structure de l'état du résultat avec des sous-totaux définis;
- une disposition relative à la détermination du résumé structuré le plus utile pour présenter les charges dans l'état du résultat;
- les informations à fournir dans une seule note dans les états financiers pour certaines mesures de la performance qui sont présentées hors des états financiers de l'entité (c.-à-d. les mesures de la performance définies par la direction);
- des principes plus clairs sur le regroupement ou la ventilation qui s'appliquent aux états financiers primaires et aux notes en général.

Le Fonds continue d'évaluer l'incidence de la norme et des modifications à venir.

Aucune autre norme ou modification de norme ne devrait avoir d'effet significatif sur les états financiers du Fonds.

3. Parts rachetables

Chaque part du Fonds représente une participation dans l'actif net du Fonds. Elle confère un droit de vote aux assemblées des porteurs de parts du Fonds et un droit à la quote-part des distributions versées par le Fonds qui lui revient, compte tenu des distributions sur les frais de gestion. Les fractions de parts du Fonds confèrent proportionnellement les mêmes droits que les autres parts de la même série, mais ne comportent aucun droit de vote. Toutes les parts sont entièrement libérées lorsqu'elles sont émises et ne sont généralement pas transférables. Elles sont rachetables au gré des porteurs de parts. Le nombre de parts pouvant être émises est illimité. Les parts sont émises et rachetables quotidiennement selon la valeur liquidative du Fonds. Il n'y a pas de différence entre la valeur liquidative par part de chaque série du Fonds et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, de chaque série.

Le Fonds a créé les séries A, TA, A-USD, F, TF, F-USD et I. Les parts de séries A et TA sont offertes aux investisseurs individuels, et les parts de séries F et TF sont offertes aux investisseurs individuels ayant un compte sur honoraires. Les parts de série I sont offertes à certains investisseurs, au gré du gestionnaire. Les parts de séries A-USD et F-USD sont offertes aux investisseurs individuels qui souhaitent investir en dollars américains, avec une couverture en dollars canadiens.

Au 28 février 2025, seules des parts de séries A, TA, A-USD, F, TF et F-USD avaient été émises.

Les ordres de souscription et de rachat de parts reçus par le gestionnaire avant 16 h (heure de Toronto) à une date d'évaluation donnée (tout jour ouvrable de la Bourse de Toronto, la « date d'évaluation ») sont traités au prix par part calculé plus tard ce jour-là. Autrement, les ordres sont traités au prix par part calculé à la date d'évaluation suivante. Le produit d'un rachat de parts est versé au porteur de parts au plus tard deux jours ouvrables après la date d'évaluation à laquelle l'ordre de rachat a été traité. Tout intérêt perçu sur ce produit avant son versement au porteur de parts est porté au compte du Fonds, et non à celui du porteur de parts. Les produits des rachats de parts sont versés en dollars canadiens.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

28 février 2025

3. Parts rachetables (suite)

Le Fonds pourrait être dans l'incapacité de traiter les ordres de rachat dans des circonstances exceptionnelles. Une telle situation peut se produire si les négociations sont suspendues aux bourses de valeurs, bourses d'options ou bourses de contrats à terme sur lesquelles est cotée plus de 50 % de la valeur des actifs du Fonds et que les titres du portefeuille ne peuvent être négociés sur une autre bourse qui serait une solution de rechange raisonnable. Pendant ces périodes, aucune part ne sera émise ou reclassée.

Si un porteur de parts demande le rachat de ses parts dans les 30 jours suivant leur souscription, le Fonds peut déduire et conserver, au bénéfice des autres porteurs de parts inscrits, 2 % de la valeur liquidative des parts de la série du Fonds visée qui ont été rachetées.

Les porteurs de parts peuvent reclasser la totalité ou une partie de leurs parts d'une série à une autre, dans la mesure où ils sont admissibles à l'autre série. Les ordres de reclassement reçus par le gestionnaire avant 16 h (heure de Toronto) à une date d'évaluation donnée sont traités au prix par part calculé plus tard ce jour-là. Autrement, les ordres sont traités au prix par part calculé à la date d'évaluation suivante.

Le tableau suivant présente les opérations avec les porteurs de parts pour les exercices clos le 28 février 2025 et le 29 février 2024 :

	Parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Parts rachetables émises	Rachat de parts rachetables	Réinvestissements de parts	Parts rachetables à la clôture de l'exercice
28 février 2025					
Série A	998 717	1 021 270	(216 556)	50 635	1 854 066
Série TA	97 590	178 027	(9 765)	1 587	267 439
Série A-USD	–	31 153	–	542	31 695
Série F	10 776 520	14 761 869	(1 996 546)	641 257	24 183 100
Série TF	1 822 382	2 826 893	(590 063)	57 353	4 116 565
Série F-USD	–	598 310	(23 519)	5 303	580 094

	Parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Parts rachetables émises	Rachat de parts rachetables	Réinvestissements de parts	Parts rachetables à la clôture de l'exercice
29 février 2024					
Série A	536 307	522 553	(82 926)	22 783	998 717
Série TA	16 809	86 581	(6 175)	375	97 590
Série F	5 928 155	6 329 015	(1 791 614)	310 964	10 776 520
Série TF	53 211	1 787 400	(20 455)	2 226	1 822 382

* La série A-USD est entrée en activité le 31 mai 2024.

** La série F-USD est entrée en activité le 31 mai 2024.

Distributions

Le gestionnaire prévoit actuellement que le Fonds verse des distributions périodiques aux porteurs de parts, au gré du gestionnaire. Si le revenu net aux fins fiscales du Fonds d'une année d'imposition donnée, y compris les gains en capital nets réalisés imposables, après déduction des pertes d'années précédentes pouvant être reportées en avant, excède le total des distributions mensuelles régulières versées aux porteurs de parts au cours de l'année d'imposition, le Fonds pourrait devoir verser une ou plusieurs distributions spéciales aux porteurs pour cette année d'imposition, de sorte qu'aucun impôt ne soit exigible sur ce revenu en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

28 février 2025

4. Frais de gestion honoraires liés au rendement et charges

Frais de gestion

En vertu du contrat de gestion conclu avec le Fonds, le gestionnaire fournit des services de conseil au Fonds. En contrepartie, le Fonds a accepté de payer au gestionnaire des frais de gestion, calculés et comptabilisés quotidiennement, correspondant à un pourcentage de la valeur liquidative d'une série de parts, majorés des taxes applicables, et versés le dernier jour de chaque mois.

Le taux annuel des frais de gestion varie d'une série à l'autre, comme il est indiqué ci-dessous :

Parts de série A :	1,90 % par année
Parts de série TA :	1,90 % par année
Parts de série A-USD :	1,90 % par année
Parts de série F :	0,90 % par année
Parts de série TF :	0,90 % par année
Parts de série F-USD :	0,90 % par année
Parts de série I :	Négociées par les investisseurs et payées directement au gestionnaire. Le taux des frais de gestion ne peut excéder les frais de gestion à payer sur les parts de série A.

Les frais de gestion sont assujettis aux taxes applicables et sont payés mensuellement par le Fonds. Les frais de gestion, y compris les taxes applicables, se sont élevés à 2 448 543 \$ pour l'exercice clos le 28 février 2025 (1 128 714 \$ au 29 février 2024). Le gestionnaire a renoncé à 14 155 \$ (0 \$ au 29 février 2024) en frais de gestion pour l'exercice.

Honoraires liés au rendement

Le gestionnaire peut recevoir des honoraires liés au rendement de chaque série. Le Fonds lui verse chaque trimestre (une « période d'établissement des honoraires liés au rendement ») des honoraires liés au rendement correspondant à 15 % des profits nets (au sens donné ci-dessous) des parts de séries A, TA, A-USD, F, TF et F-USD, après l'application d'un seuil de rendement (au sens donné ci-dessous), majorés des taxes applicables. Les honoraires liés au rendement sont calculés et comptabilisés quotidiennement pour chaque série pendant chaque période d'établissement des honoraires liés au rendement et, si des rachats de parts sont effectués au cours d'un trimestre, à la date de rachat en question.

Les profits nets d'une série, pour une période d'établissement des honoraires liés au rendement donnée, correspondent à la différence entre la valeur liquidative par part de la série au début de cette période et la valeur liquidative par part de la série à la clôture de la période, multipliée par le nombre total de parts de cette série en circulation à la clôture du dernier jour ouvrable de la période d'établissement des honoraires liés au rendement (ou, dans le cas d'un rachat effectué au cours d'un trimestre, à la date de rachat). Le calcul des profits nets ne tient pas compte de l'incidence des distributions versées au cours de la période d'établissement des honoraires liés au rendement.

Des honoraires liés au rendement sont versés pour une série seulement si la valeur liquidative par part de la série excède la valeur liquidative par part la plus élevée pour laquelle des honoraires liés au rendement ont été précédemment versés pour cette série ou, dans le cas d'une série récemment lancée, excède la valeur liquidative par part initiale (le « seuil de rendement »). Dans les deux cas, les honoraires liés au rendement sont versés uniquement sur la portion des profits nets qui excède le seuil de rendement.

Les porteurs de parts de série I peuvent négocier des honoraires liés au rendement (conformément aux obligations réglementaires applicables) autres que ceux décrits ci-dessus et qu'ils s'engagent à verser, ou n'en verser aucuns.

Les honoraires liés au rendement sont assujettis aux taxes applicables et sont payés mensuellement par le Fonds. Les honoraires liés au rendement, y compris les taxes applicables, se sont élevés à 2 593 891 \$ pour l'exercice clos le 28 février 2025 (1 742 320 \$ au 29 février 2024).

Charges

Le Fonds acquitte ses charges d'exploitation, dont les honoraires professionnels, les frais du CEI, les coûts de transactions du portefeuille, les coûts administratifs liés à l'émission et au rachat de parts, et à la préparation de rapports financiers et d'autres rapports, ainsi que les coûts relatifs au respect des lois, réglementations et politiques applicables.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

28 février 2025

4. Frais de gestion honoraires liés au rendement et charges (suite)

Honoraires des auditeurs

En ce qui concerne l'audit des fonds gérés par le Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital qui sont des entités d'intérêt public, les honoraires payés ou à payer à PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. et aux autres cabinets membres du réseau PwC s'établissaient 36 915 \$ à pour l'exercice clos le 28 février 2025. Les honoraires liés à d'autres services s'élevaient à 18 190 \$.

5. Opérations avec des parties liées

Pour l'exercice clos le 28 février 2025, des frais de gestion de 2 448 543 \$ (1 128 714 \$ pour l'exercice clos le 29 février 2024) et des honoraires liés au rendement de 2 593 891 \$ (1 742 320 \$ pour l'exercice clos le 29 février 2024) ont été versés au gestionnaire. À la clôture de l'exercice, des frais de gestion de 222 670 \$ (98 459 \$ au 29 février 2024) et des honoraires liés au rendement de 134 647 \$ (481 602 \$ au 29 février 2024) étaient à payer au gestionnaire.

Au 28 février 2025, 0 part de série A (0 au 29 février 2024) et 16 930 parts de série F (8 357 au 29 février 2024) étaient détenues par un actionnaire ou par une personne liée à un actionnaire du gestionnaire.

6. Hiérarchie des justes valeurs

La juste valeur des actifs et passifs financiers du Fonds au 28 février 2025 et au 29 février 2024 est présentée dans le tableau suivant :

28 février 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Actions	24 077 950 \$	–	–	24 077 950 \$
Titres à revenu fixe	–	791 556 704 \$	–	791 556 704
Titres du marché monétaire	–	128 886 056	–	128 886 056
Contrats à terme de gré à gré	–	3 263	–	3 263
	24 077 950 \$	920 446 023 \$	–	944 523 973 \$
Passif				
Titres à revenu fixe	–	581 452 244 \$	–	581 452 244 \$
Swaps sur défaillance	3 546 891 \$	–	–	3 546 891
	3 546 891 \$	581 452 244 \$	–	584 999 135 \$

29 février 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Actions	–	467 458 585 \$	–	467 458 585 \$
Contrats à terme de gré à gré	–	77 372 860	–	77 372 860
	–	544 831 445 \$	–	544 831 445 \$
Passif				
Titres à revenu fixe	–	343 699 191 \$	–	343 699 191 \$
Swaps sur défaillance	–	371 121	–	371 121
	–	344 070 312 \$	–	344 070 312 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours des exercices clos le 28 février 2025 et le 29 février 2024.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

28 février 2025

7. Instruments financiers et gestion du risque

Le Fonds peut avoir recours à différentes formes de levier financier, dont les ventes à découvert, les emprunts sur marge et les dérivés, qui augmentent l'effet de la variation de la valeur d'un placement sur le capital. Bien qu'ils offrent la possibilité d'augmenter le rendement total, les leviers financiers peuvent aussi augmenter les pertes.

La valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds diminue si les gains réalisés sur un actif financier grâce à des fonds empruntés sont inférieurs aux coûts du levier financier ou si, dans certaines circonstances, le prêteur ou la contrepartie met un terme à la facilité d'emprunt avant l'échéance. Par conséquent, tout facteur qui nuit à la valeur d'un placement est amplifié selon l'importance du levier financier utilisé. L'effet de levier cumulé dans un marché désavantageux pour le placement peut se traduire par des pertes substantielles, plus élevées que si aucun levier financier n'avait été utilisé.

Le gestionnaire investit dans des obligations de catégorie investissement à court terme pour réduire le risque décrit précédemment.

Les placements du Fonds sont exposés à différents types de risques, dont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix). Ces risques, ainsi que les pratiques en matière de gestion des risques du Fonds, sont décrits ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie d'un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a envers le Fonds.

Le risque de crédit auquel le Fonds est exposé découle en majeure partie de ses placements en titres de créance. La valeur de marché des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur et représente ainsi le risque de crédit maximum du Fonds.

Toutes les transactions effectuées par le Fonds visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers autorisés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est effectué une fois que le courtier a reçu les titres. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à ses obligations.

Les opérations de compensation et de dépôt pour les transactions sur titres du Fonds sont principalement effectuées auprès de deux courtiers principaux, BMO Nesbitt Burns Inc. (BMO) et Valeurs Mobilières TD Inc. (VMTD). Ces courtiers sont membres de grandes bourses, telles que la NYSE, le NASDAQ et la TMX, et étaient notés AA au 28 février 2025 et au 29 février 2024. VMTD est une filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion (TD). TD a fourni une garantie illimitée des obligations actuelles et futures de VMTD. Au 28 février 2025, BMO et VMTD assuraient la garde de la quasi-totalité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des montants à recevoir de courtiers et des placements du Fonds.

Le Fonds lui a accordé un privilège général sur une portion de ces actifs en échange de services, dont l'emprunt de titres et de trésorerie. BMO et VMTD peuvent exiger une garantie pour la vente de titres à découvert et l'emprunt en trésorerie. Le montant de la garantie exigée est établi selon les règles de l'OCRCVM. BMO et VMTD peuvent vendre la garantie reçue ou la réaffecter, auquel cas le Fonds est exposé à un risque de crédit.

Le Fonds a conclu un accord de courtage privilégié avec BMO et VMTD, aux termes duquel il leur a accordé une sûreté sur leurs actifs.

29 février 2024		28 février 2025	
Notation des titres de créance	% de l'exposition au risque de crédit	Notation des titres de créance	% de l'exposition au risque de crédit
AAA	0,4 %	AAA	0,6 %
AA	2,8 %	AA	2,6 %
A	31,7 %	A	23,6 %
BBB	64,7 %	BBB	72,2 %
BB	0,4 %	BB	1,0 %
	100 %		100 %

Le risque de crédit présenté ci-dessus est exprimé en pourcentage des titres à revenu fixe détenus à la juste valeur indiqués dans l'inventaire du portefeuille.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

28 février 2025

7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations au titre du rachat de parts à temps ou à un prix raisonnable. Le Fonds peut faire l'objet de rachats en trésorerie, tel qu'il est décrit à la note 3. Les placements peuvent en général être facilement cédés, et le Fonds a la possibilité d'emprunter auprès du courtier principal.

Rien ne garantit que les facilités d'emprunt existantes ou toute autre facilité permettant d'obtenir un effet de levier puissent rester en place pendant toute la durée de vie du Fonds. Les facilités d'emprunt du Fonds sont assujetties à des sûretés en faveur des créanciers.

En cas de défaillance, les créanciers peuvent vendre les actifs constituant les garanties. Le produit d'une telle liquidation ou vente après forclusion pourrait être insuffisant pour acquitter les obligations du Fonds, auquel cas celui-ci pourrait ne pas avoir suffisamment de capitaux à distribuer.

D'autre part, la plupart des transactions à effet de levier exigent de fournir une garantie. Si la juste valeur des actifs financiers constituant la garantie diminue, le prêteur ou la contrepartie à un dérivé pourraient exiger que le Fonds fournisse une garantie additionnelle ou vende les actifs alors que ce n'est pas dans son intérêt de le faire à ce moment-là. Si le Fonds cesse de fournir la garantie requise, il pourrait devoir céder ses actifs à un moment et à un prix qui lui seraient désavantageux, ce qui entraînerait des pertes substantielles et lui nuirait considérablement. Lorsqu'un créancier a un droit sur l'actif du Fonds, ce droit a priorité sur les droits des porteurs de parts rachetables. Ce risque est réduit par le fait que les exigences de marge pour la plupart des placements du Fonds sont inférieures à 10 %, que le Fonds investit dans des obligations de catégorie investissement négociées sur des marchés publics et généralement peu volatiles, et que le Fonds couvre la majorité du risque de taux d'intérêt.

L'échéance ou la perte d'une source de financement pour des positions à levier financier, ainsi que l'exigence de fournir une garantie en fonction de la variation de la juste valeur de ces positions, peuvent rapidement avoir une incidence négative sur la capacité du Fonds à accéder à des liquidités et à conserver ses positions, et donner lieu à de lourdes pertes.

Les obligations contractuelles du Fonds sont les suivantes :

28 février 2025

Passifs financiers	Moins de 1 mois	Moins de 3 mois	Total
Charges à payer	– \$	696 842 \$	696 842 \$
Rachats à payer	1 068 004	–	1 068 004
Montant à payer pour l'achat de placements	32 498 811	–	32 498 811
Montant à payer pour les intérêts sur les placements endus à découvert	5 009 788	–	5 009 788
Placements vendus à découvert, à la juste valeur	581 452 244	–	581 452 244
Marge à payer	41 025 934	–	41 025 934
Perte latente sur les swaps sur défaillance	3 546 891	–	3 546 891
Distributions à payer	152 429	–	152 429
Parts rachetables*	330 546 145	–	330 546 145

* Les rachats de parts sont payables dans les 90 jours.

29 février 2024

Passifs financiers	Moins de 1 mois	Moins de 3 mois	Total
Charges à payer	– \$	871 031 \$	871 031 \$
Rachats à payer	126 136	–	126 136
Montant à payer pour l'achat de placements	22 501 789	–	22 501 789
Montant à payer pour les intérêts sur les placements endus à découvert	3 020 552	–	3 020 552
Placements vendus à découvert, à la juste valeur	343 699 191	–	343 699 191
Marge à payer	58 836 463	–	58 836 463
Perte latente sur les swaps sur défaillance	371 121	–	371 121
Distributions à payer	84 062	–	84 062
Parts rachetables*	145 632 006	–	145 632 006

* Les rachats de parts sont payables dans les 90 jours.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

28 février 2025

7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend de la possibilité que des variations des taux d'intérêt du marché aient une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers.

Le tableau suivant présente, par échéance des titres de créance, l'exposition du Fonds aux titres de créance et l'incidence de cette exposition sur son actif net au 28 février 2025 et au 29 février 2024, advenant un déplacement parallèle vers le haut de 25 points de base de la courbe des taux, toutes les autres variables restant constantes (« sensibilité ») :

28 février 2025

Titres de créance (échéance)	Positions acheteur	Positions vendeur	Net
Moins de 1 an	283 457 220 \$	(189 295 467) \$	94 161 753 \$
De 1 à 3 ans	355 628 009	(195 496 765)	160 131 244
De 3 à 5 ans	157 344 523	(146 732 218)	10 612 305
Plus de 5 ans	124 013 008	(49 927 794)	74 085 214
Sensibilité	42 760		

29 février 2024

Titres de créance (échéance)	Positions acheteur	Positions vendeur	Net
Moins de 1 an	163 827 490 \$	(73 906 497) \$	89 920 993 \$
De 1 à 3 ans	175 123 125	(156 506 619)	18 616 506
De 3 à 5 ans	73 816 768	(72 637 589)	1 179 179
Plus de 5 ans	132 064 062	(40 648 486)	91 415 576
Sensibilité	97 433		

Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent être différents de l'analyse de sensibilité ci-dessus, et la différence pourrait être importante.

Le Fonds a recours à différentes formes de levier financier qui augmentent ses charges d'intérêts. Rien ne garantit que les facilités d'emprunt existantes ou toute autre facilité permettant d'obtenir un effet de levier puissent être refinancées à des taux aussi avantageux pour le Fonds que par le passé.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Le tableau suivant résume le risque de concentration du Fonds :

28 février 2025

% du portefeuille

Segment de marché	Position acheteur	Position vendeur
Gouvernement	1 %	99 %
Produits financiers	54 %	0 %
Énergie	23 %	0 %
Biens de consommation cyclique	11 %	0 %
Services collectifs	7 %	1 %
Biens de consommation non cyclique	3 %	0 %
Industrie	1 %	0 %

29 février 2024

% du portefeuille

Segment de marché	Position acheteur	Position vendeur
Gouvernement	0 %	100 %
Produits financiers	57 %	0 %
Énergie	14 %	0 %
Biens de consommation cyclique	12 %	0 %
Services collectifs	8 %	0 %
Communications	5 %	0 %
Biens de consommation non cyclique	2 %	0 %
Diversifié	1 %	0 %
Industrie	1 %	0 %

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

28 février 2025

7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent du fait des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change).

Tous les placements comportent un risque de perte de capital. Le gestionnaire cherche à atténuer ce risque par la sélection minutieuse et la diversification des titres et des autres instruments financiers conformément à l'objectif et à la stratégie de placement du Fonds. Le risque maximal attribuable aux instruments financiers est déterminé par la juste valeur de ces instruments financiers. Les positions du Fonds sur le marché font l'objet d'un suivi régulier par le gestionnaire. Les instruments financiers détenus par le Fonds sont exposés au risque de prix lié aux incertitudes à l'égard des cours futurs des instruments.

Au 28 février 2025, si les cours des actions détenues par le Fonds avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté ou diminué d'environ 2 407 795 \$ (0 \$ au 29 février 2024).

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier varie en raison de la fluctuation des taux de change. Le risque de change découle des instruments financiers libellés en monnaies autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Fonds.

Les tableaux suivants présentent les devises auxquelles le Fonds était exposé de façon importante au 28 février 2025, en dollars canadiens :

28 février 2025		Exposition		
Devise	Monétaire	Non monétaire	Contrats à terme de gré à gré	Net
Dollar américain	12 421 536 \$	– \$	(8 876 836) \$	3 544 700 \$
% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3,76	–	(2,69)	1,07

Au 28 février 2025, l'exposition monétaire comprenait un solde de trésorerie de 12 421 536 \$, et l'exposition non monétaire comprenait des investissements libellés en dollars américains de 0 \$.

Au 28 février 2025, si le taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait diminué ou augmenté d'environ 621 077 \$.

Les séries USD sont offertes aux investisseurs individuels qui souhaitent investir en dollars américains, avec une couverture en dollars canadiens. Les séries USD ont réduit le risque de change lié aux fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien en concluant des contrats de change à terme. Le tableau ci-dessous présente le risque de change réduit de chacune des séries USD.

28 février 2025	Actif net de la série USD	Contrats de change à terme	Exposition nette	En % de l'actif net de la série USD
Série A-USD	457 490 \$	(457 010) \$	480	0,10
Série F-USD	8 451 074	(8 419 826)	31 248	0,37

Au 29 février 2024, le Fonds n'était pas exposé à un risque de change important.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

28 février 2025

8. Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, s'établissait comme suit pour les exercices clos le 28 février 2025 et le 29 février 2024 :

	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série	Nombre moyen pondéré des parts rachetables en circulation durant l'exercice	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part
28 février 2025			
Série A	704 674 \$	1 391 308 \$	0,51 \$
Série TA	79 685	163 625	0,49
Série A-USD	24 816	18 776	1,32
Série F	9 965 117	16 131 053	0,62
Série TF	1 974 084	3 209 992	0,61
Série F-USD	345 018	325 277	1,47
	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série	Nombre moyen pondéré des parts rachetables en circulation durant l'exercice	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part
29 février 2024			
Série A	523 261 \$	698 197 \$	0,75 \$
Série TA	44 288	49 336	0,90
Série F	7 679 694	8 742 767	0,88
Série TF	353 867	316 847	1,12

9. Compensation des instruments financiers

Aux termes de la convention qu'il a conclue avec ses courtiers, le Fonds peut également opérer compensation des montants à recevoir et à payer au titre des achats ou des ventes de titres dans le cadre de l'activité normale.

Actifs et passifs financiers au	Montants compensés			Montants non compensés		
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts	Montants nets dans l'état de la situation financière	Instruments financiers	Garantie	Montants nets
28 février 2025						
Swaps sur défaillance	(3 546 891) \$	–	(3 546 891) \$	(3 546 891) \$	–	(3 546 891) \$
Contrats à terme de gré à gré	–	3 263	3 263	3 263	–	3 263
Actifs et passifs financiers au	Montants compensés			Montants non compensés		
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts	Montants nets dans l'état de la situation financière	Instruments financiers	Garantie	Montants nets
29 février 2024						
Swaps sur défaillance	371 121 \$	–	371 121 \$	371 121 \$	–	371 121 \$